

Le télétravail pourrait être assoupli à partir du 7 janvier 2021

Le confinement strict a été levé dans la nuit de lundi à ce mardi. Il est désormais possible de se déplacer sans attestation. Et durant les premiers jours de l'année, les salariés en télétravail à 100% pourraient revenir sur site, avertit la ministre du Travail.

Temps de lecture : minute

15 décembre 2020

L'allègement du confinement débute aujourd'hui. Pour les conditions de travail des salariés, il pourrait s'accélérer au retour des fêtes de fin d'année. Les règles sur le télétravail seront assouplies à partir du 7 janvier pour permettre aux salariés en télétravail à 100% de revenir sur site une journée par semaine, a annoncé à l'AFP Élisabeth Borne, la ministre du Travail. *"Les modalités seront à définir dans le cadre du dialogue social dans les entreprises"* , a-t-elle ajouté à l'issue d'une réunion hebdomadaire sur le Covid-19 avec les organisations patronales et syndicales. Cet assouplissement ne sera possible que *"si la situation sanitaire le permet"*.

"Il y aura un deuxième jalon au 20 janvier, également si la situation sanitaire le permet: on donnerait la main aux partenaires sociaux pour définir dans le dialogue social un nombre minimal de jours de travail" , a-t-elle ajouté. Elle a rappelé que syndicats (la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC, sauf la CGT) et patronat (Medef, CPME et U2P) ont accepté fin novembre de signer un accord national interprofessionnel (ANI) sur le télétravail. Dans ce cadre, *"il pourrait être confié à l'employeur de définir un nombre minimum de jours de télétravail par semaine"*, a indiqué le

ministère. Le texte est ouvert à signature après ces approbations jusqu'au 23 décembre. Le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux avait ainsi déclaré en pleine négociations avec les organisations syndicales que le télétravail pourrait devenir temporairement obligatoire au début de l'année 2021.

Depuis la fin octobre, le protocole sanitaire en entreprise impose le télétravail comme une règle, précisant qu'il doit être "*porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance*". Le protocole sanitaire sera à nouveau mis à jour "*au début de l'année prochaine, pour s'assurer que la situation sanitaire ne fera pas apparaître de dégradation*", a dit la ministre. Il n'y a pas d'autres assouplissements prévus, selon Elisabeth Borne.